



Sinistres 2011: année calme côté feu, mais pas pour les éléments naturels!

Incendie de la ferme Mischler à Bonfol, 24 mars 2011



Après un exercice 2010 qui avait été l'année la moins sinistrée depuis l'entrée en souveraineté en 1979, le millésime 2011 s'avère être plus mitigé. Les sinistres causés par le feu, à peine supérieurs à 2,6 millions de francs, sont toutefois inférieurs à la moyenne. Quant aux dommages dus aux éléments de la nature, dont le coût présumé total peut être évalué à 2,8 millions de francs, ils se situent au-dessus de la moyenne, principalement à cause de la tempête Joachim qui pèsera lourd dans la balance. Tous sinistres confondus, l'année peut donc être qualifiée de normale, même si chacun garde encore en mémoire les avis de tempête annoncés avant l'arrivée de Joachim. Fort heureusement, les conséquences ne sont, et de loin, pas aussi dramatiques qu'en 1999 avec le passage de Lothar, si bien que chacun peut respirer, le pire ayant été évité.



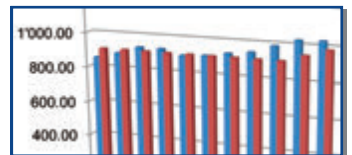
**Matériaux et produits
de construction: veiller
à leur conformité**

> p. 2



**Du nouveau
et des nouveaux
dans l'équipe ECA JURA**

> p. 2



2012

**Primes: rabais
Indice: ajustement**

> p. 3



Coût des sinistres en Suisse: efforts fructueux

...mais préoccupation croissante!



Depuis une vingtaine d'années, le feu cause de moins en moins de dommages en Suisse. Cette évolution réjouissante est certainement due aux prescriptions de protection incendie, édictées par l'AEAI et applicables dans tout le pays, y compris dans les cantons où l'assurance incendie n'est pas l'affaire d'un établissement cantonal. Dans ces prescriptions sont définis les objectifs de la protection incendie, mais aussi des normes concernant les matériaux et les méthodes de construction qui permettent de les atteindre, le but ultime étant de protéger en premier lieu les personnes, en second lieu les biens.

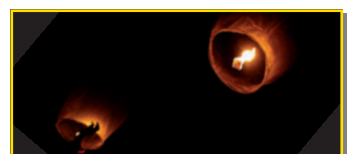
Pendant la même période, la protection contre les risques naturels n'a cessé de gagner en importance.

De fait, en 2011 aussi, la nature a infligé des dommages aux bâtiments pour des millions de francs, notamment à cause du vent, de la grêle et de l'inondation. Le canton d'Argovie est le plus durement touché : du seul fait de la grêle, les sinistres s'y chiffrent à plus de 150 millions de francs. De plus, la vallée supérieure de la Kander a été le théâtre d'inondations qui ont endommagé quelque 300 maisons et causé pour plus de 10 millions de francs de dégâts. Puisque rien ne saurait arrêter les forces de la nature, la réduction des sinistres passe essentiellement par un effort de prévention; il s'agit, d'une part, de diminuer la vulnérabilité des bâtiments et, d'autre part, d'identifier les dangers afin de réduire l'exposition au risque.



**Sapeurs-pompiers:
quel avenir?**

> p. 4



Feux follets, holà!

> p. 4

Matériaux et produits de construction: veiller à leur conformité aux prescriptions incendie



Certaines questions au sujet de l'utilisation de matériaux et produits de construction dans le domaine de la protection incendie sont régulièrement soulevées et nous souhaitons les partager avec le plus grand nombre de nos assurés.

– *En Suisse, qui reconnaît la conformité des produits aux normes de protection incendie?*

– L'ensemble des cantons suisses a confié à L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) la procédure de reconnaissance des produits de protection incendie et des entreprises spécialisées. Seuls les produits reconnus par l'AEAI peuvent être utilisés en Suisse dans le cadre de la protection incendie.

– *Quels produits de construction doivent être reconnus par l'AEAI et munis d'une attestation d'utilisation?*

– Un certain nombre de produits doivent être reconnus, citons les plus courants: les portes coupe-feu, les chaudières, les conduits de fumée, les extincteurs...

– *Comment les produits sont-ils reconnus et certifiés par l'AEAI?*

– L'entreprise souhaitant faire reconnaître un produit de protection incendie soumet à

l'AEAI une demande accompagnée d'une attestation de conformité, d'un certificat, d'un rapport d'essais ou d'une expertise émanant d'une institution reconnue (par exemple un laboratoire d'essai). L'AEAI vérifie l'exactitude des tests effectués et leur conformité aux normes correspondantes, puis délivre une attestation d'utilisation AEAI munie d'un numéro d'identification unique.

– *Qu'en est-il des produits fabriqués en Europe et conformes aux normes européennes?*

– Les produits de protection incendie reconnus dans l'Union européenne peuvent être utilisés en Suisse, mais doivent être préalablement soumis à l'AEAI. Cette dernière vérifie notamment le respect des normes européennes correspondantes, puis établit l'attestation d'utilisation AEAI permettant leur emploi en Suisse en tant que produit de protection incendie.

– *Est-il possible d'installer par exemple une porte coupe-feu reconnue conforme dans l'Union européenne et achetée dans un pays frontalier?*

– Si une porte coupe-feu est reconnue conforme dans l'Union européenne, elle pourra être utilisée en Suisse, pour autant qu'elle soit reconnue par l'AEAI, et munie d'une plaquette signalétique attestant cette

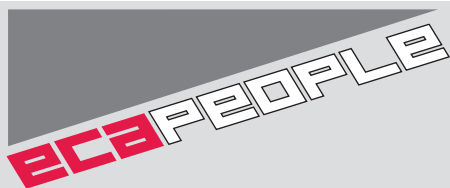
reconnaissance ainsi qu'une mise en œuvre conforme à sa destination. Si ce n'est pas le cas, cette porte ne sera pas acceptée comme porte coupe-feu. Nous recommandons donc de vérifier ces éléments avant d'installer ce genre de porte.

– *Quelles sont les données figurant sur une attestation d'utilisation?*

– Cela dépend du produit concerné. Outre une description du produit ainsi que sa classification en tant que produit de protection incendie, sont indiquées ses limites d'utilisation et ses conditions de mise en œuvre. Par exemple, sur une attestation de poêle à bois, seront indiquées les distances de sécurité à respecter entre l'appareil et des éléments de construction combustible.

– *Comment savoir si un produit est reconnu par l'AEAI?*

– Les produits et entreprises reconnus par l'AEAI sont publiés dans le Répertoire suisse de la protection incendie de l'AEAI qui est constamment tenu à jour (www.praever.ch). La division de prévention de l'ECA Jura se tient à votre disposition pour tous renseignements (tél. 032 / 952 18 50).



Ayant atteint la limite d'âge, Madame Mathilde Jolidon a quitté ses fonctions au Conseil d'administration de l'ECA JURA. Elle a été remplacée, au printemps 2011, par Madame **Anne Roy**, de Porrentruy.

Députée au Parlement jurassien, elle s'est très vite intégrée et ses avis, bien pensés, font de Mme Roy une administratrice engagée et appréciée de ses pairs. Nous espérons pouvoir compter longtemps sur ses compétences et sa disponibilité.

Après un peu plus de dix années passées à l'ECA JURA, Monsieur Massimo Vitalba a décidé de nous quitter et de rejoindre l'ECA de Neuchâtel au sein duquel il sera appelé à intégrer l'équipe des gestionnaires de sinistres. Nous souhaitons à M. Vitalba beaucoup de plaisir dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.



Pour le remplacer, le Conseil d'administration de l'ECA JURA a nommé Monsieur **Nicolas Greppin**, architecte EPF de Porrentruy. Jusqu'à ce jour, M. Greppin endossait déjà le rôle d'estimateur auprès de l'ECA et il a pris ses nouvelles fonctions début janvier 2012. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous réjouissons de savoir que ses connaissances du monde architectural et de la construction sauront être bénéfiques pour l'institution.



Monsieur **Marco Vermeille**, chef de la division estimations et sinistres, a fêté ses 25 ans de service auprès de l'ECA JURA. Nous le remercions de sa fidélité et espérons pouvoir encore compter longtemps sur son engagement, sa motivation et ses connaissances.



Suite à la démission de Monsieur Marcel Cuenin en qualité d'inspecteur des corps de sapeurs-pompiers, Monsieur le Ministre Charles Juillard, chef du départe-

ment des Finances, de la Justice et de la Police et Président du Conseil d'administration de l'ECA JURA, a nommé son remplaçant en la personne de Monsieur **Bernard Brahier**. Instructeur sapeur-pompier et commandant du SIS Franches-Montagnes Est, M. Brahier occupe donc la fonction d'inspecteur sapeur-pompier pour l'arrondissement des Franches-Montagnes depuis le 1^{er} janvier 2012. Nous lui adressons nos vives félicitations pour cette brillante promotion et lui souhaitons beaucoup de plaisir dans ses nouvelles activités au sein des sapeurs-pompiers jurassiens.



Au 1^{er} janvier 2012, deux nouveaux estimateurs ont été nommés afin de renforcer notre équipe. Il s'agit de Monsieur **Ramon Jaquet**, architecte à Delémont et de Monsieur **Vincent Siegenthaler**, architecte à Porrentruy. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur deux nouveaux collaborateurs aux compétences reconnues afin de compléter l'effectif de nos estimateurs.



La sous-assurance, véritable fléau pour les assurés

C'est bien connu, on ne pense à sa couverture d'assurance qu'un fois le sinistre survenu. Cette pratique est à bannir pour éviter des drames en cas de dommage!

N'oubliez donc jamais d'avertir votre ECA JURA lorsque vous avez procédé à des travaux d'améliorations, construit des annexes ou aménagé des locaux vides en habitation par exemple.

Les conséquences souvent désastreuses liées à de telles situations sont insoutenables pour les assurés et doivent à tout prix être évitées!

L'ECA JURA «fera» la Foire!

L'ECA JURA sera l'invité d'honneur du Comptoir delémontain 2012 qui se tiendra du 12 au 21 octobre. Le stand sera tenu en collaboration avec la Société des sapeurs-pompier jurassiens qui profitera de cette aubaine pour se rapprocher davantage encore de la population jurassienne et lui expliquer les activités liées aux sapeurs-pompier.

Nous mettrons tout en œuvre pour être à la hauteur de l'événement et proposer aux visiteurs un stand riche où jeunes et moins jeunes prendront plaisir à venir s'informer au sujet des vastes activités déployées par l'ECA JURA.

Nous profitons de remercier sincèrement les organisateurs de la Foire du Jura d'associer l'ECA JURA à leur manifestation et les assurés d'ores et déjà de notre plein engagement durant ces dix jours du Comptoir.

Question d'assurance...

Éléments naturels: prévoyance nécessaire

Tout le monde aime les arbres et personne n'aime les voir abattus... Il est néanmoins nécessaire de les supprimer dès qu'ils présentent un danger pour les personnes et les biens. Les dégâts provoqués par un arbre brisé par le vent alors qu'il était manifestement trop proche d'un bâtiment, trop grand ou trop affaibli, ne seront pas considérés comme un «événement soudain et imprévisible», critère d'un dommage «éléments naturels» pouvant être pris en compte. De même pour une inondation provoquée par des racines qui auraient abîmé une étanchéité, une canalisation, ou par des infiltrations dues à des feuilles mortes accumulées dans un écoulement mal entretenu...

ECA JURA: l'assurance d'être bien assuré!

• 2012: rabais de 10 % sur votre prime

Comme pour 2011, le Conseil d'administration de l'ECA JURA a fixé les taux de primes d'assurance pour l'année 2012 à 0,38 pour mille pour les bâtiments massifs et 0,57 pour mille pour les bâtiments non massifs. **Mieux encore, un rabais de 10 % sur les primes de base a pu être accordé grâce notamment au bouclage provisoire des comptes 2011.**

Ce rabais s'applique sur la prime de base uniquement et ne concerne pas les surprimes pour risques particuliers ou la prime de 0,19 pour mille liée à la prévention.

Le cours favorable des dommages dus au feu enregistré en 2011, une gestion financière précautionneuse et une saine gestion des risques sont autant d'éléments permettant de faire bénéficier nos assurés de taux de primes résolument basés sur la stabilité avec, à la clef, d'importants rabais de primes dont bénéficient directement



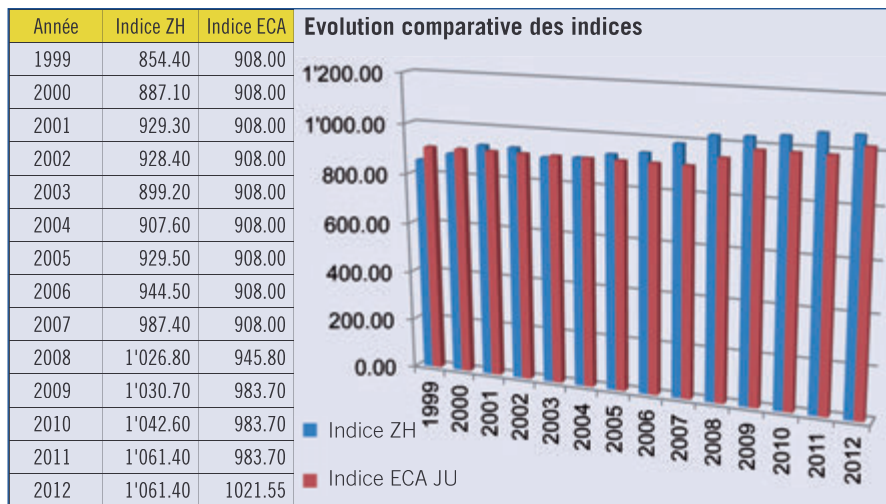
l'ensemble de nos assurés. Même avec l'ouragan Joachim du 16 décembre, ce rabais peut être assumé, l'ampleur des dégâts provoqués par cette tempête n'atteignant pas des montants trop conséquents.

• Indice d'assurance ajusté

Pour que chacun reste correctement assuré, le Conseil d'administration de l'ECA JURA a dû augmenter l'indice d'assurance de 130 à 135. Bien que cet indice soit resté inchangé depuis 2009, l'évolution des coûts de la construction a nécessité son adaptation afin d'éviter, en cas de sinistre, des sous-assurances importantes plaçant les assurés dans des situations financières difficiles.

Nous nous référons à l'indice zurichois du coût de la construction. Or, sans indexation, les bâtiments sis sur le territoire jurassien auraient été assurés avec une sous-assurance de 7,9 %. Cette situation est inconcevable, nos dispositions légales prévoyant une augmentation des sommes assurées des bâtiments lorsque l'évolution des coûts de la construction varie de plus de 5 %.

Grâce à cette adaptation de l'indice, les primes augmentent certes de 3,84%, mais les sommes assurées varient dans les mêmes proportions, tout comme les indemnités pour les bâtiments ayant subi un dommage total.



Un souci majeur, bien que méconnu, dans une société en mutation

Sapeurs-pompiers: quel avenir?

Les sapeurs-pompiers et leur matériel font toujours rêver les enfants. Tant mieux. L'ennui, c'est qu'ils continuent à faire rêver les adultes! Lesquels, de plus en plus, oublient qu'ils voulaient le devenir, et semblent croire que ceux qui interviennent tombent du ciel... Comme pour beaucoup d'autres services publics, aujourd'hui la tendance est de croire que les choses vont de soi, d'une part, et qu'elles coûtent trop cher, d'autre part. On ne se rend plus vraiment compte, notamment, que notre système, efficace, de défense contre l'incendie continue de dépendre très largement de l'engagement volontaire à son service. On ne mesure plus vraiment que la pérennité de cette efficacité ne tient pas seulement à la qualité toujours croissante de la formation, à la progression spectaculaire des technologies et des savoir-faire, mais aussi, voire surtout, au consensus social que nous saurons maintenir autour des principes qui fondent notre organisation collective de protection. La responsabilité en incombe à tous: citoyens, contribuables, employeurs, politiques...

Récemment, une conférence internationale, organisée à Zurich par l'Association internationale des services d'incendie et de secours (CTIF) et la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP), a été consacrée à ce sujet, à l'occasion de l'Année européenne du volontariat 2011. Elle a permis de constater qu'au-delà des différences nationales, cette préoccupation est identique un peu partout dans le monde. Elle a permis aussi de dégager une volonté unanime de revalorisation du «métier de sapeur-pompier», qu'il soit exercé à titre principal ou secondaire, comme volontaire... Fondée sur cette évidence toute simple: des services de défense contre l'incendie et de secours organisés uniquement sur une base professionnelle seraient tout simplement hors de prix en regard du gain d'efficacité!

Dans notre région aussi, la question est d'actualité. Parce que l'évolution sociale y est identique, bien sûr. Mais aussi parce que la situation économique y est particulièrement préoccupante, contraignant les collectivités publiques à rechercher toutes les possibilités de rationalisation de leurs engagements financiers. Et sur le plan civique, ce sont les pompiers eux-mêmes qui vont interpeller la population: les Fédérations des sapeurs-pompiers des cantons de Neuchâtel et du Jura viennent de constituer un groupe de travail dont l'objectif est d'améliorer et d'intensifier l'information sur le travail, le statut, l'importance des sapeurs-pompiers volontaires, afin de revaloriser cette fonction et de stimuler les vocations à s'y engager...

L'ampleur de l'évolution

Une évolution considérable a marqué ces deux dernières décennies. Dans les effectifs des pompiers, qui sont passés par exemple,

Feux follets, holà!

Notre époque ne cesse d'inventer de nouvelles modes «flamboyantes», toutes plus charmantes les unes que les autres certes, mais qui font frémir à répétition les préventionnistes et autres responsables de la sécurité! Après les indéboullonnables bougies, les indispensables poêles, cheminées, barbecues et réchauds, les expansionnistes feux d'artifice, les brûle-parfums pas toujours si zen que ça et les omniprésents foyers à éthanol, voici la vogue des mini-montgolfières à brûleurs ouverts, qui se mettent à consteller les nuits festives. Très jolis gadgets, mais aussi dangereux incendiaires potentiels que poétiques aéronefs... Gare!

dans le canton du Jura, de 3500 en 1991 à environ 1650 aujourd'hui. Mais surtout dans le contexte social: développement du pendularisme (on travaille de plus en plus à distance de son domicile); regroupements de corps de sapeurs-pompiers communaux en entités intercommunales, augmentation des exigences et du niveau de formation, etc. Il faut également composer avec d'autres facteurs primordiaux marquant la société actuelle: la perte de l'engagement citoyen volontaire, l'individualisme croissant, la multiplication des activités de loisirs, la tendance au «zapping» dans tout...

La méconnaissance du public

A l'ère de la «pipolisation», le grand public ne connaît presque plus le travail effectué par les sapeurs-pompiers volontaires, minimisant ainsi leurs compétences ou pensant encore que les pompiers communaux constituent une des dernières sociétés locales du coin... Beaucoup pensent que s'ils composent le 118, une armada de pompiers professionnels débarquera avec une flotte de véhicules et de moyens dignes de séries télévisées américaines. La réalité, c'est qu'il n'y a pas de sapeurs-pompiers professionnels dans le Jura. Bien sûr, les médias ne reflètent que les sinistres les plus spectaculaires, et non les multiples interventions de moindre impor-



tance qui font pourtant l'essentiel du travail des services de secours... En même temps, notre société où le «savoir-paraitre» prime sur le «savoir-être» accorde de moins en moins de signes de reconnaissance à l'engagement volontaire, qui implique de se rendre disponible, y compris la nuit, les week-end ou les jours fériés, et en toutes circonstances, en accomplissant un acte citoyen et une expérience riche en relations humaines.

L'importance des employeurs

L'attitude des employeurs peut avoir une grande importance dans la progression ou la régression des vocations de sapeurs-pompiers volontaires. Certains responsables d'entreprise considèrent surtout les désagréments que causent à leur organisation les absences imprévues (interventions) ou non (formation) d'un employé engagé comme sapeur-pompier. Quelques-uns pourtant ont non seulement réfléchi à la nécessité de leur solidarité, mais mesuré aussi les avantages que l'entreprise peut retirer de collaborateurs engagés aussi dans des responsabilités civiques. L'un d'eux en a témoigné lors de la conférence internationale citée par ailleurs. Des employés assumant des engagements volontaires se révèlent aussi plus fidèles, plus flexibles et plus disposés à s'adapter au changement; ils sont aussi des éléments d'émulation pour leurs collègues. De plus, leurs connaissances complémentaires peuvent être bénéfiques au bon fonctionnement de l'entreprise, voire même faire économiser de la formation continue à l'employeur.